



## Directives pour le déroulement des dégustations *Terravin*

### CHANGEMENT DE RAISON SOCIALE ET CHANGEMENT D'ADRESSE

Avant le démarrage de la saison, veuillez signaler les changements de raison sociale et d'adresse, avant les dégustations. Cela afin de nous éviter la réimpression de documents coûteux.

### 2. ÉCHANTILLONS ET DOCUMENTS D'ACCOMPAGNEMENT

Chaque vin est présenté à la dégustation par la remise de trois bouteilles; les étiquettes indiquent clairement :

- Le nom du producteur et le numéro de la cuve
- Le bordereau qui accompagne ces trois bouteilles, mentionne les mêmes éléments, la contenance de la cuve, la date de la mise en bouteilles (ou la date prévue), et le cas échéant, la commande de vignettes (épaulettes macarons ou colliers).

**Le bordereau d'enregistrement** doit être rempli par le producteur. Idem pour les dégustations de contrôle. Il est rempli avec la plus grande attention et exactitude.

Remarque : Attention aux diverses possibilités de commandes de matériels ainsi que les quantités. Les commandes comportent des erreurs difficiles à corriger par la suite !

Le vin dégusté qui n'est pas suivi de commande est pris en considération comme **dégustation indicative**, donc à Fr. 150.-. Aucune correction ne sera effectuée pour une commande faite ultérieurement.

Veuillez au bon bouchage des bouteilles, en particulier avec le sertissage des capsules.

### 3. LES SPÉCIALITES

Cette année encore, **les dégustations des spécialités sont gratuites**. Une commission composée de dégustateurs Terravin, ont mis au point trois fiches de dégustation pour les spécialités.

Remarque : pour les spécialités, remplir le formulaire ad hoc.

#### **4. DÉGUSTATION DE CONTRÔLE**

Pour les vins encore en cuve, n'oubliez pas de prévoir deux bouteilles pour confirmation **dès la mise sous verre**, mais **au plus tard trois mois après la dégustation réussie**. Les contrôles sont gratuits. Deux bouteilles sont à déposer auprès de l'Association Viticole de Lutry avec le bordereau d'enregistrement rempli.

Attention!

**Agender vos dates de contrôles.**

#### **5. DIPLÔMES**

Pour l'obtention des diplômes, il faut compter **un délai d'un mois et demi** (impression à l'extérieur + récolte des signatures). Veuillez prévoir, pour les caves ouvertes, de mettre vos vins en dégustation assez tôt afin d'éviter un stress inutile.

Ceux-ci sont réalisés selon les indications du bordereau d'enregistrement. C'est pourquoi les indications mentionneront clairement **l'appellation, le nom du vin ainsi que le nom du producteur** afin d'éviter une réimpression coûteuse.

Attention!

#### **6. VIGNETTES**

Les retours de matériel (épauettes, macarons et colliers) non utilisés **ne sont pas admis**. L'argent de ces vignettes est dépensé dans la promotion de la marque *Terravin* et il n'est plus possible de les rembourser.

#### **7. VOS RÉSULTATS SUR LE SITE INTERNET TERRAVIN**

Lorsqu'un vin a obtenu le label, nous vous prions de bien vouloir **envoyer spontanément deux étiquettes** à l'Office de la marque de qualité *Terravin* afin de compléter vos résultats sur le site : [www.terravin.ch](http://www.terravin.ch)

Ajoutez les noms et adresses des commerces dans lesquels les internautes peuvent acheter vos vins.

Nouveau!

#### **8. EN CAS D'ÉCHEC DEVANT LE JURY**

Si le vin présenté est refusé, l'office propose l'assistance d'un œnologue expérimenté pour effectuer avec vous un bilan objectif de la vinification appliquée au vin concerné. Ce premier bilan est offert par *Terravin*. Cette prestation peut également déboucher sur un suivi œnologique au tarif indiqué par l'œnologue-conseil. Pour cela, prenez contact avec l'office.

\* \* \* \* \*

Vous trouvez les directives et les dates relatives aux dégustations pour l'obtention de la marque *Terravin* en ligne sur le site Internet de la Fédération vaudoise des vignerons, sous rubriques :

**[www.fvv-vd.ch/agenda/Terravin](http://www.fvv-vd.ch/agenda/Terravin)**